

TROPHÉE DE BOURGOGNE

Circuit: Dijon Prenois – 27, 28 & 29 Avril 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1. Définition de l'épreuve.

Le « Trophée de Bourgogne » a le statut d'épreuve OPEN.

L'épreuve est composée des séries et/ou coupes des Championnats : European & Benelux VW Fun Cup, FFSA SuperKart 250cc, FFSA Caterham, International DMV-GTC Championship, Dunlop 60 Championship, BGDC.

Article 2. Organisation.

L'épreuve sera organisée par Kronos Events, Rue des Pieds d'Alouettes 37 à 5100 Naninne en conformité avec les prescriptions du code Sportif international de la FIA, les prescriptions du RACB SPORT avec autorisation de la FFSA, les règlements sportifs et techniques composant l'épreuve, le présent règlement particulier et additionnel ainsi que ses annexes. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportifs des championnats belges figurent à l'adresse suivante: www.racb.com
De par leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.

3.1 Nom de l'épreuve : « Trophée de Bourgogne »

3.2 Autorité Sportive Nationale : Royal Automobile Club of Belgium

RACB SPORT
Rue d'Arlon. 53. - B.-1040. BRUXELLES. Belgique
Téléphone : 32(0)2/287.09.11 - Fax : 32(0)2/675.61.19
E mail : sport@racb.com

3.3 Organisateur : Kronos Events SA
Rue des Pieds d'Alouettes, 37
B.- 5100 Naninne - Belgique
Téléphone : 32 (0)81/63.23.80 - Fax : 32 (0)81/40.17.25
E mail : aces@kronosevents.be

3.4 Secrétariat et permanence : Jusqu'au mercredi 25 avril 2018 à 17.00 h :
Voir à Organisateur.
Nathalie Daubremé +32/ 494-51.70.88.
À partir du jeudi 26 avril 2018
15.00 heures : Circuit de Dijon-Prenois.

3.5 Date et lieu de l'épreuve : 27, 28 et 29 avril 2018
Circuit de Dijon-Prenois / France

3.6 Circuit : Circuit de Dijon – France, 3800 m
Sens de la course ; sens des aiguilles de la montre.

3.7 Engagement : à rentrer auprès de l'organisateur.
Clôture et paiement des droits simples: mercredi 25 avril 2018 à 18h00.
Le promoteur se réserve le droit de refuser toute participation.
Séries annexes : Conformément aux règlements des séries présentes

3.8 Vérifications sportives : Timing en annexe du présent règlement

Lieu : Secrétariat entrée Paddock 1.
Pour les pilotes, le passage aux vérifications sportives est obligatoire.

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve.
laurent@kronosevents.be et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs

Attention : les pilotes étrangers doivent être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve. Cette obligation ne doit pas être faite pour les détenteurs d'une licence Internationale, Belge ou Française.

3.9 Vérifications techniques : Timing en annexe du présent règlement

Lieu : Pitlane Box N°39.

3.10 Tableau d'affichage officiel : Secrétariat de la direction de course.

3.11 Briefing :
Ils auront lieu dans la salle de presse/briefing
Voir timing en annexe du présent règlement

3.12 Podium : la cérémonie de podium est obligatoire pour tous les pilotes étant parmi les 3 premiers du classement général.

3.13 Parc fermé
Paddock 1B

3.14 Durée des courses :
Suivant le timing en annexe du présent règlement.

3.15 Essence :
Toutes les Courses : **Les concurrents peuvent aller se fournir en essence à la pompe située dans l'enceinte du circuit.**
Les concurrents peuvent aller se fournir en diesel à la pompe située en dehors de l'enceinte du circuit

Les concurrents sont autorisés à ravitailler dans leurs voies des stands respectives.

Le ravitaillement devra s'effectuer selon les réglementations en vigueur (cf RTS)

Article 4. Officiels.

Promoteur du Meeting	Marc Van Dalen (Bel)	Lic. 3063
Coordinateur Circuit de Dijon	Lorenzo Cristofoli (Fra)	Lic.FFSA. 173374

4.1 Direction de course :

Directeur de l'épreuve	Laurent Voogt (Bel)	Lic. 1426
Directeur de Course VW Fun Cup	Pierre Delettre (Bel)	Lic. 0579
Directeur de Course BGDC	Bernard Delvenne (Bel)	Lic. 2398
Directeur de Course DMV / Dunlop	Laurent Voogt (Bel)	Lic. 1426
Directeur de Course FFSA Caterham	Yann Charpentier (Fra)	Lic.FFSA 169686
Directeur de Course FFSA SuperKart	Yann Charpentier (Fra)	Lic.FFSA 169686

Directeurs de course adjoints :	Jean-Luc Gelders (Bel)	Lic. 2164
BGDC	Nicolas Dubois (Bel)	Lic. 3036
	Iwan Delhez (Bel)	Lic. 2929

4.2 Secrétariat du meeting :

	Nathalie Daubremé (Bel)	Lic. 3183
	Valérie De Backer (Bel)	Lic. 1991
BGDC	Camille Vandereecken (Bel)	Lic. 3607
	Denis Declercq (Bel)	Lic. 1745

4.3.1 Commissaires sportifs :

Président du Collège:	Guy Daubie (Bel)	Lic. 2652
Membres :	Léo Suetens (Bel)	Lic. 0405
	Alain Adam (Bel)	Lic. 1632

4.3.2 Commissaires sportifs FFSA SuperKart 250:

Président du Collège:	TBC (Fra)	Lic. FFSA
Membres :	TBC (Fra)	Lic. FFSA
	TBC (Fra)	Lic. FFSA

4.4 Commissaires techniques :

Chef de file	Alain Marquet (Bel)	Lic. 2265
FFSA SuperKart 250	Voir ADD FFSA	

4.5 Service Médical :

Coordinateur Circuit de Dijon	Docteur D. Grand-Chavin (Fra)	Lic.FFSA. 141174
-------------------------------	-------------------------------	------------------

4.6 Service de chronométrage :

RIS Timing		
Michael Goblet (Bel)		Lic. 2375

4.7 Commissaires de piste & stands :

Circuit de Dijon	Yves Sebillotte (Fra)	Lic.FFSA. 002600
------------------	-----------------------	------------------

4.8 Sécurité :

Coordinateur Circuit Vincent Moutrille (Fra) Lic.FFSA. 085228

4.9 Relations Concurrents :

Meeting	Jean-Pierre Vansant (Bel)	Lic. 3624
BGDC	Michel De Ruydts (Bel)	Lic. 2810
BGDC	Benjamin Horlez (Bel)	Lic. 3484

Article 5. Timing.

L'épreuve commence avec les vérifications techniques et/ou sportives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- délai de réclamation ou d'appel ou fin de l'audition
- fin des vérifications sportives et/ou techniques entreprises en conformité avec le code

5.1 Départs des épreuves. Les procédures seront données lors du briefing.

5.2 Ouverture du paddock. Mercredi 25 avril à partir de 18.00 heures.

Un paddock d'attente sera disponible dès 09h00

Article 6. Laissez-passer – Cartes de Fonction.

Ces documents seront remis et/ou mis à la disposition de chaque responsable et/ou coordinateur de la série qui sera chargé de les faire parvenir aux concurrents et pilotes.

Welcome : Chalet accueil – A droite à l'entrée du circuit.

Article 7. Assurance. Numéro de la police : 730.261.439. AXA

L'organisateur a souscrit une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière.

Article 8. Divers.

8.1 La vitesse maximale autorisée dans les stands sera de 50 km/h.

8.2 En VW Fun Cup, les fenêtres Pit Stop auront lieu toutes les 60 minutes, ouverture 10 minutes avant et fermeture 10 minutes après l'heure idéale.

8.3 Pour toutes les séries, le directeur de course de la série et/ou le directeur de l'épreuve, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs

8.4 Droit de réclamation : Le montant du droit de réclamation fixé par le RACB Sport : 500 €
Droits d'appel : Le montant du droit d'appel national (RACB Sport) : 2000 €
Le montant du droit d'appel international (FIA) : 6.000€

- 8.5 Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.
- 8.6 Pour toutes les disciplines: la grille de départ sera effectuée sous la responsabilité du responsable des grilles de départ. Les concurrents et pilotes devront être prêts, à la sortie de leur paddock respectif, 30 minutes avant l'heure de début de leurs courses.
- 8.7 Le nombre de voitures admises aux essais et aux courses organisées par le Participant est limité suivant la norme FIA ou RACB applicable, conforme à l'homologation en vigueur du circuit.
- 8.8 En BGDC & DMV/Dunlop, pendant la Course, tout ravitaillement dans la voie des stands peut également être effectué avec :
- Un jerrycan métallique étanche d'une capacité maximale de 20 litres, muni d'une vanne, type un quart de tour, d'un diamètre maximum de 1 inch (25.4 mm), approuvé par le RACB Sport. Ceci n'est autorisé que pour les voitures qui disposent encore d'un réservoir avec bouchon à visser. Le ravitaillement peut être également effectué par un système comprend un tonnelet de 60 L avec certification UN, un chariot renforcé, une pompe manuelle basse pression, un tuyau d'alimentation de 4 mètres et un pistolet auto-obturant. Toutes les informations concernant ce matériel de ravitaillement est disponible via le promoteur.

Visa RACB SPORT N° :